

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

Le 7 octobre 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, RICHELME-DEAVID Suzanne, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : MERICKSKAY Sylviane donne procuration à DUMAS Joële,  
SALASCA Claudine donne procuration à LAPEYRE Denis,  
COSTE Philippe donne procuration à ESTEBAN Michel,  
PERRUTEL Robert donne procuration à SOULIÉ Françoise.

Absent : JUPILLE Jacky.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

### APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 9 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 2 rue Alphonse Daudet appartenant aux conjoints SALVADOR (succession).
- Maison d'habitation 13 rue Emile Pouytes appartenant à la SCI CS (NONNAT).
- Maison d'habitation 9 rue des Pèlerins appartenant à Mr et Mme QUINSON.
- Maison d'habitation 3 rue Saint-Martin appartenant à Mr VIALATTE Fabrice.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### ASSURANCE STATUTAIRES CONTRAT CDG

Renouvellement d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL à la suite de la consultation du Centre de Gestion de l'Aude.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2025, assureur « CNP Assurances » et courtier « Willis Towers Watson France ».

Taux de 8.09% de la masse salariale, avec une franchise de 10 jours, voté à l'unanimité.

### ÉTUDE TRAVAUX ÉGLISE

Mme RICHELME-DAVID expose aux conseillers municipaux les 3 devis d'architectes du patrimoine pour l'étude des travaux de réfection de l'église. Les 3 entreprises sont :

- TARBOURIECH, architecte de Carcassonne
- AURIOL, architecte de Bram
- SERRA, architecte de Carcassonne

L'offre la mieux disante est choisie à l'unanimité des membres présents : Mme TARBOURIECH Christiane avec un devis qui s'élève à 21 650 euros H.T soit 25 030 euros T.T.C.

Une demande d'aide à la « Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français » pour le financement de cette étude sera déposée.

## **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE**

**DM n°2 : Provisions opération 35 – Cimetière**

Augmentation de crédits - DÉPENSES  
art. 2088                    540.00 €

Diminution de crédits - DÉPENSES  
art. 2138 (op.37)        540.00 €

### **ÉCRAN NUMÉRIQUE**

Madame le Maire réitère le souhait d'équiper le bâtiment de la Mairie d'un écran numérique d'affichage légal (comme évoqué lors du CM du 2/10/2023). Les conseillers sont favorables à l'unanimité pour un équipement qui serait installé à l'extérieur en façade afin de permettre à tous les usagers d'en profiter 7 jours/7 et 24h/24. Plusieurs devis avaient déjà été demandés l'an passé. Un autre fournisseur ayant été contacté, le choix définitif s'effectuera lors d'une prochaine séance.

### **TRAVAUX**

- Cache containers : Mme DUMAS Joële liste tous ceux qui seront prochainement installés : chemin du Jeu du Mail, angle chemin de Fabas et rue Jacques Prévert, rue J. Prévert, impasse Prévert, rue du Stade (x2), rue Léo Lagrange (au niveau du CIAS), rue Émile Pouytes.
- Goudronnage : une étude budgétaire est à mener pour étudier la faisabilité de la réfection de la rue Émile Pouytes.
- Éclairage public : auto-financement pour le remplacement de luminaires => changement des globes complets (têtes de luminaires) en LED, cet achat est effectué auprès de MOOVELEC et les agents techniques les placent en régie. Une forte économie réalisée grâce au changement en LED mais également par rapport au prix très attractif de ces luminaires.
- Discussion sur la mise aux normes des bornes de défense incendie obsolètes. Ce qui est soulevé par Mr LAPEYRE Denis est l'impossibilité de changer seulement l'hydrant car sur certains points, les arrivées d'eau au niveau des vannes sont sous-dimensionnées et il faudrait remplacer l'ensemble des canalisations qui alimentent ces points-là => très onéreux (ce qui n'est pas réalisable actuellement).

---

La séance est levée à 20h00.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 4 NOVEMBRE à 18H30**

Reyriac Numervois